

Droits des résidents

ORGANISATION Présentiel
MOYENS Salle équipée et pouvant accueillir le nombre de participants Remise à chaque participant d'une documentation de soutien pédagogique
DUREE 2 jour(s)
PUBLIC Equipe pluridisciplinaire
PRE-REQUIS Aucun
Une attestation de formation sera envoyée.
FORMATEUR

CONTEXTE

Le secteur sanitaire et médico-social a connu depuis 2002 un accroissement important de la réglementation et notamment des droits des usagers. Les différents outils mis en place tant par la loi du 4 mars 2002 concernant les patients, celle du 2 janvier 2002 ainsi que celle du 11 février 2005 sont axés sur l'information des usagers et la recherche d'un libre consentement et des droits spécifiques des personnes handicapées. Cependant accueillir des usagers dans une collectivité tout en leur garantissant une prise en charge et un accompagnement individualisé, un respect de leur vie privée et intime ainsi qu'une obligation de protection renforcée n'est pas chose facile. Les établissements sanitaires et plus particulièrement les établissements médico-sociaux se trouvent dans l'obligation de concilier deux logiques à priori opposées ; prendre en compte les besoins personnels et les contraintes collectives. Face à cette complexité, il apparaît indispensable que les professionnels maîtrisent leur connaissance des droits des personnes prises en charge. C'est dans ce cadre que s'inscrit la formation proposée. Il s'agira, au-delà des aspects réglementaires et juridiques, de faire le lien avec la pratique à partir d'exemples concrets, des cas pratiques et de la jurisprudence.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Cette formation vise à :

- Sensibiliser les professionnels au respect de la législation concernant les droits et obligations des usagers et des patients accueillis en structure.
- Rappeler le contexte réglementaire associé au respect des droits et libertés des résidents et des patients.
- Connaître les droits des résidents et des patients tout au long de l'accompagnement et adapter les pratiques professionnelles
- Amorcer une réflexion éthique liée à la notion de risque en direction des résidents et des patients.

DESCRIPTION / CONTENU

INTRODUCTION

- Présentation du formateur, du programme et des objectifs
- Positionnement des stagiaires : questions, attentes, difficultés
- Evaluation préformation

CONTENU

IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES RELATIF À L'ENVIRONNEMENT DES STRUCTURES ACCUEILLANT DES RESIDENTS

- Le CASF (art. L311-3) et les droits fondamentaux des usagers (libertés constitutionnelles)
- La loi n° 2002-2 du 2/1/2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale : comment faire vivre les droits des résidents handicapés au travers des 7 outils de la loi
 - o le livret d'accueil,
 - o la charte des droits et libertés de la personne accueillie,
 - o le contrat de séjour ou document individuel de prise en charge (équivalent à un bail d'habitation),
 - o la personne qualifiée,
 - o le règlement de fonctionnement (à ne pas confondre avec le règlement intérieur),
 - o le Projet d'Établissement,



- le CVS (Conseil de la Vie Sociale).
- La charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance
- La loi du 4/3/2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé : les instances en charge de la protection des droits des patients
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- La circulaire du 12/7/2011 relative au renforcement de la lutte contre la maltraitance et au développement de la bientraitance
- La loi du 28/12/2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

-> *Focus sur le logement du résident : entre droits de l'usager et droits de l'utilisateur d'un lieu d'habitation*

-> *Questions / réponses : discussions autour des enjeux*

FOCUS SUR LES RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES DE L'ANESM/HAS

- Les fondamentaux : éthique, déontologie et bientraitance
- L'expression et la participation
- Les points de vigilance et la prévention des risques
- Le soutien aux professionnels
- Les relations avec l'environnement
- Les relations avec la famille et les proches
- La qualité de vie

-> *Cas pratiques étudiés en commun sur le thème des dilemmes éthiques*

LES EXIGENCES CONCERNANT LES DROITS DES USAGERS

- L'exercice des droits et libertés individuelles est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux : article L311-3 du CASF modifié par la loi du 17/5/2011 – Art.141
 - respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité, de sa sécurité
 - libre choix
 - prise en charge et accompagnement individualisé de qualité
 - confidentialité des informations la concernant
 - l'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge
 - une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie
 - la participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne
- Le dilemme liberté/sécurité : l'exemple de la problématique de la contention
 - comment concilier les éventuelles restrictions à la liberté d'aller et venir et le droit à la vie privée.
 - quelles raisons peuvent être invoquées pour justifier des restrictions à ce droit fondamental ?

-> *Focus sur l'accueil en FAS et FAM et ses particularités*

Des exemples de jurisprudence : agression d'un résident/patient par un autre usager, accident d'un résident lors d'une fugue...

Cas pratiques étudiés en commun

-> *Focus sur la problématique de la sexualité : entre droit à l'intimité et obligation de protection*

Intégrer cette problématique dans la réflexion éthique et les pratiques professionnelles

- La question de l'information : article L.1111-2 du Code de la Santé Publique
 - qui doit informer ? chaque professionnel dans le cadre de ses compétences et le respect des règles qui lui sont applicables
 - qui doit-on informer ? le patient/résident ? le tuteur ? les proches et la famille dans certaines conditions
 - comment doit-on informer ? la réflexion éthique (pertinence de la démarche), l'obligation de traçabilité

-> *Les erreurs à éviter*

- Le consentement, l'expression de la volonté du patient/résident : article L.1111-4 du Code de la Santé Publique modifié par la loi du 22/4/2005 – Art.

- principes et exceptions avec notamment : le refus de soins, la fugue, la notion d'urgence vitale
- cas particulier des majeurs protégés sous tutelle
- les personnes vulnérables
- qu'est-ce qu'un majeur protégé ? (Art. 473, 467, 433 du Code Civil) : le majeur sous tutelle, le majeur sous curatelle, le majeur placé sous sauvegarde de justice

-> Cas pratiques étudiés en commun

- Le dossier médical et le dossier de l'usager : Loi du 04/03/2002 (CSP) et loi du 02/01/2002 (CASF)
 - Modalités d'accès identiques
 - Qui peut demander l'accès ?

-> Illustration à l'aide d'exemples

- Secret professionnel, obligation de confidentialité et discrétion professionnelle
 - Les principes
 - Les sanctions
 - Les dérogations au secret
 - La notion de secret partagé
 - Le secret confronté à la pratique (téléphone, certificats, relations avec la famille, personne de confiance...)

-> Focus sur les risques de contradiction entre obligations de se taire et obligations de dénonciation

- Les recours offerts au résident
 - Les recours amiables : hiérarchiques, personne qualifiée, défenseur des droits,
 - Les recours contentieux : Tribunal administratif, CAA...

BILAN DE LA FORMATION

- Tour de table : retour des stagiaires au regard des objectifs présentés
- Evaluation post-formation

METHODE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques et réglementaires
- Analyse réflexive de pratiques, retours d'expériences
- Illustrations par des exemples concrets
- Étude de situations apportées par le formateur par les participants
- Cas de jurisprudence

MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation de la formation au regard des objectifs visés se fera à plusieurs niveaux :

En début de formation :

- Positionnement initial durant le tour de table et l'évaluation réalisée pré-formation

En fin de formation :

- Évaluation de la satisfaction et des réactions des apprenants : au travers des tours de table et des questionnaires de satisfaction
- Évaluation des acquis : au travers de l'évaluation réalisée post-formation et des mises en situation

Après la formation :

- Suivi à froid (questionnaire dans l'extranet, 3 mois après la formation) pour mesurer le transfert des acquis en situation professionnelle et l'impact sur les pratiques.